

# LISTE DE CONTRÔLE - OBSERVATIONS

## 3.00 VÉRIFICATION

LISTE DE CONTRÔLE		OBSERVATIONS
<b>3.01 Généralités</b>		
3.01.01	<p>Les activités de l'entreprise ont-elles un impact environnemental, par exemple en raison de l'émission de contaminants ou encore en raison de gestion/manipulation de contaminants ou de matières dangereuses ou résiduelles? (☑)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p><i>Certaines entreprises souffrent d'un passif environnemental assez lourd. Dans certains cas, celui-ci peut en diminuer considérablement la valeur d'où l'importance de s'interroger sur l'impact environnemental potentiel ou réel des activités d'une entreprise et en particulier, sur ses sources de contamination.</i></p>
3.01.02	<p>L'entreprise a-t-elle jamais procédé à quelque étude ou évaluation environnementale de ses activités? (☑)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p><i>Il y a différents types d'études environnementales qu'une entreprise peut initier. Ce qui importe ici est de savoir si l'entreprise a pris les mesures nécessaires pour effectuer un bilan environnemental de ses activités afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer celui-ci, le cas échéant. À noter que certaines activités sont même soumises à une planification de la gestion post-fermeture de l'entreprise.</i></p>
3.01.03	<p>Y a-t-il une personne au sein de l'entreprise qui est responsable de la gestion environnementale? (☑)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p><i>Il n'est pas nécessaire que cette charge soit assumée par une personne à temps plein. L'important ici c'est de s'assurer qu'il y a un minimum de suivi environnemental au sein de toute entreprise dont les activités ont un impact environnemental. Le comité de santé et sécurité au travail d'une entreprise peut souvent participer à ces fonctions.</i></p>
<b>3.02 Activités contrôlées</b>		
3.02.01	<p>Les activités de l'entreprise sont-elles assujetties à un contrôle environnemental quelconque des autorités publiques ayant juridiction en la matière? (☑)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p><i>À noter que même s'il existe une interdiction générale de polluer, certaines activités, de par le danger qu'elles représentent pour l'environnement, sont plus fortement encadrées que d'autres par les autorités publiques. Certaines autres, en raison notamment de l'emplacement de l'entreprise, mettent en danger certains milieux protégés ou encore des espèces animales ou végétales.</i></p>
3.02.02	<p>L'entreprise se conforme-t-elle aux exigences des autorités fédérales, provinciales ou municipales en matières environnementales? (☑)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p><i>Une entreprise peut, dépendant de son domaine d'activités, être soumise aux règles (incluant certaines politiques et directives) édictées par les trois paliers de gouvernement simultanément, d'où l'importance d'une veille environnementale planifiée. Dans le cadre de certains projets, l'émission de certificats d'autorisation est souvent subordonnée à la délivrance d'un certificat de conformité aux règlements municipaux de la part de la municipalité où opère l'entreprise. Les exigences en matière de santé et sécurité au travail devraient aussi faire partie de cet examen.</i></p>

## 3.00 VÉRIFICATION (suite)

LISTE DE CONTRÔLE	OBSERVATIONS
3.02.03 L'entreprise détient-elle tous les permis requis par les autorités publiques ayant juridiction d'émettre de tels permis en matières environnementales? (☑)  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<i>Nul ne peut ériger ou modifier une construction, entreprendre l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ni augmenter la production d'un bien ou d'un service susceptible d'avoir un impact environnemental à moins d'obtenir préalablement un certificat d'autorisation ou autre permis. De plus, certaines industries (pâtes et papiers, extraction, première transformation et fabrication métallurgique) sont assujetties à l'obtention d'une attestation d'assainissement et à des obligations d'information, quant à tout dépassement par des émissions de contaminants, des normes gouvernementales (registre, bilans mensuels et annuels).</i>
Dans la négative, l'entreprise a-t-elle entrepris les démarches nécessaires en vue d'obtenir les autorisations requises? (☑)  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<i>L'exploitation d'une entreprise sans les autorisations requises rend celle-ci passible, ainsi que ses administrateurs et dirigeants, à de lourdes conséquences.</i>
3.02.04 L'entreprise s'est-elle fait modifier, suspendre ou révoquer un permis ou un certificat d'autorisation de la part d'une autorité publique depuis son obtention? (☑)  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<i>L'émission d'un certificat d'autorisation ou autre permis n'est pas une fin en soi. Encore faut-il que l'entreprise continue de respecter les dispositions législatives qui lui sont applicables.</i>